

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 53-2023

Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier –
Demande d'un crédit brut de construction de CHF 744'300.- TTC

La séance du lundi 20 novembre 2023 se déroule au Centre technique communal et débute à 19h05. Lors de cette séance, sont présents :

Municipalité

Clément Jean-François, Syndic, Maystre Tinetta, Municipale, Grutter Pascal, Chef du projet

Membres de la Commission :

Mmes Thode Angéla, Baquero Cristina (remplace Richard Sylvain excusé), Cunha Elisabete, Negri Capt Stéphanie, Martinelli Sandra & MM. Favre Simon, Gregoire Benoît, Delapierre Roland, président/rapporteur.

Smakiqi Liridona : ABSENTE

M. Clément, Syndic, informe l'assemblée qu'en raison de l'anniversaire de sa fille, il ne pourra rester qu'une demi-heure à cette séance de Commission.

Ensuite, il rappelle que c'est un préavis d'importance.

Il y a beaucoup d'interrogations sur comment faire la ville, la rendre plus amicale et plus respectueuse des usagers et utilisateurs. Dans une zone école, la Municipalité a souvent entendu la question « que faites-vous pour améliorer la circulation des enfants ? ». Le Syndic estime que ce préavis est pleinement dans le respect des usagers et usagères qu'ils soient résidents, voisins et/ou enfants. Le projet qui est à l'origine de ce préavis a été créé à l'écoute des citoyens et citoyennes et des écoles. Ce projet est particulièrement intéressant en termes de pacification et adaptation de la rue à ses usagers.

M. Clément passe la parole à Mme Maystre, Municipale, qui explique l'historique de ce projet.

Malgré un trafic encore assez dense, en raison de sa vocation de voie transitaire, l'Avenue du 24 Janvier avait été mise, en 2010, en zone 30 car il était difficile, à l'époque, de faire autrement. Maintenant, ce trafic de transit n'a plus lieu d'être en raison de la mise en circulation à double sens du 14 Avril, la fin de la construction du Quartier de la Croisée et aussi grâce aux grands travaux qui doivent encore s'y dérouler et qui seront effectués par Cadouest l'année prochaine. Par conséquent, il est maintenant proposé d'apporter l'habit définitif pour cette zone 30 afin qu'elle soit plus conviviale et plus sécuritaire pour les déplacements à pieds et en mobilité douce. Il y a, en effet, sur cette Avenue, des écoles et actuellement aussi une crèche. Par conséquent, il y a toujours beaucoup d'enfants dans cette zone. Finalement, ce préavis est une demande de crédit principalement en génie civil.

Mme Maystre passe la parole à M. Pascal Grutter, chef de projet, afin qu'il l'explique à la Commission. Il a préparé une présentation pour cet exposé.

Par rapport à cette présentation, il est à relever que chacun des Conseillers communaux a reçu un exemplaire du préavis avec les plans et pourra ainsi se rendre compte de cette présentation pendant la lecture du rapport de la Commission.

M. Grutter rappelle l'historique des aménagements réalisés depuis 2010 à l'Avenue du 24 Janvier et ceux en lien avec le quartier de La Croisée construit en 2016. En 2017, quelques sondages ont été effectués par le Service des infrastructures pour voir la qualité de la route qui ont conclu qu'elle devrait être réfectionnée car l'ensemble du sous-sol n'est pas stable et de mauvaise qualité. Il faut remplacer le sable et la terre par du tout-venant et le tasser pour créer une route stable et durable dans le futur. En 2017, ce n'était pas le bon moment pour entreprendre de tels travaux puisqu'il restait des aménagements à effectuer, notamment la mise en séparatif terminée en 2018. En outre, Cadouest avait annoncé vouloir étendre son réseau. Actuellement à La Croisée, le réseau sera étendu jusqu'au collège de Verdeaux.

La commune a donc saisi l'opportunité des travaux de Cadouest pour préparer un projet pour effectuer la réfection de la route, sécuriser les trottoirs et apaiser la circulation. Ce projet a été mis en route

l'année passée et a pour but d'être prêt l'année prochaine, financièrement et techniquement, pour suivre les travaux de Cadouest et utiliser les synergies pour économiser le temps de construction et l'argent de la communauté.

Plusieurs questions ont ensuite été posées à M. P. Grutter. Il apporte également des précisions sur les travaux, avec l'appui de Mme T. Maystre.

La présentation du projet étant terminée, Mme T. Maystre et M. P. Gruter quittent la salle et les Commissaires débattent de l'ensemble du préavis. Ils relèvent que :

Le projet est clair et bien présenté.

La sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes a été au centre des préoccupations du projet.

La commission a été bien renseignée quant aux options choisies pour le projet, notamment la suppression du passage piéton au carrefour 24-Janvier/Sécheron.

Toutes ses questions ont reçu des réponses motivées.

Le coût final de ce projet n'est vraiment pas élevé et il était sensé de se saisir de l'opportunité offerte par les travaux de Cadouest pour établir un préavis et faire les travaux.

Il est important d'aller rapidement de l'avant pour pouvoir profiter de la péréquation.

La Commission émet un vœu, à savoir qu'il soit gardé à l'esprit, afin que cela ne soit pas oublié que, dans un second temps, après une certaine période d'observation (expérience) et si l'on remarque que c'est indispensable en raison de la sécurité, de ne pas oublier de marquer distinctement un second passage clouté.

La commission émet un second vœu, à savoir que, dans un but pédagogique, vu que les enfants ne sauront pas utiliser ce type de nouveau passage piéton non marqué, il serait opportun que PoOuest, durant les formations données aux élèves de 1-2P pour leur apprendre à traverser, tienne compte de ce nouveau type de passage pour informer le plus adéquatement possible les enfants.

Il est aussi important de choisir de planter des arbres mellifères à floraisons successives tout au long de l'année.

A la suite de ce débat, le préavis no 53-2023 est accepté par 7 oui et une abstention.

Le Président de la Commission lève la séance à 20h45.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis No 53-2023,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de

CHF 744'300,-- TTC pour les travaux de réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- N° 3820.1085.5010 – Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier – Génie civil pour CHF 706'700.-- TTC, amortissable sur 30 ans.
- N° 3820.3073.5060 - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier – Signalisation, marquage et plantations pour CHF 37'600.-- TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour:1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.

Membres de la Municipalité concerné.e.s :

Mme T. Maystre
M. J.-F. Clément

Les Commissaires :

Mmes & MM.

Thode Angéla
Baquero Cristina
Cunha Elisabete
Favre Simon
Negri Capt Stéphanie
Martinelli Sandra
Gregoire Benoît
Delapierre Roland